

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Les capacités d'accueil des assistants maternels menacées par une pénurie de professionnels

- **164 000 assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030, soit environ la moitié des effectifs actuels, selon le dernier baromètre de l'Observatoire des Emplois de la Famille**
- **Dans certains départements, jusqu'à 66% des effectifs devront être renouvelés d'ici 2030 pour maintenir la capacité d'accueil actuelle**
- **La FEPEM, qui identifie depuis longtemps cette tendance dans ses rapports de branche annuels, s'inquiète des conséquences de cette tendance sur les capacités d'accueil à venir et invite les pouvoirs publics à réagir pour soutenir le renouvellement des effectifs**

Paris, le 5 juin 2018 – **Il est urgent d'agir pour anticiper le départ à la retraite d'un assistant maternel sur deux d'ici 2030 si nous souhaitons maintenir la capacité d'accueil actuelle en France**, a alerté la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), qui s'appuie sur les résultats du dernier baromètre publié mardi par l'Observatoire des Emplois de la Famille.

Selon ce baromètre, réalisé avec le concours du Groupe IRCHEM, le groupe de protection sociale des emplois de la famille, **164 000 assistants maternels partiront à la retraite à horizon 2030, sur un total de 326 000 assistants maternels en exercice** en 2016.

40% des assistants maternels - qui sont en très grande majorité des femmes - ont plus de 50 ans, une proportion deux fois plus élevée que pour l'ensemble des femmes en emploi.

Or le vieillissement continu de la population des assistants maternels se traduit par des départs massifs à la retraite qui ne sont pas compensés par un volume équivalent de nouveaux entrants dans la profession, **ce qui met en péril ce mode d'accueil qui concerne pourtant 60% des places d'accueil proposées aujourd'hui aux enfants de moins de 3 ans.**

Par ailleurs, certains départements seront plus touchés que d'autres par le non-renouvellement des assistants maternels. A Paris (75), en Moselle (57) ou encore par exemple en Haute-Marne (52), jusqu'à 66% des effectifs devront être renouvelés d'ici 2030 pour maintenir la capacité d'accueil actuelle dans ces départements.

*« Il faut prendre dès aujourd'hui ce problème à bras le corps si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation difficile, dans un pays où le taux de fécondité et le taux d'activité de femmes avec enfants sont parmi les plus élevés d'Europe. Il y a le problème des départs à la retraite qui se pose, mais également celui du taux d'entrée dans la profession, qui ne cesse de baisser. Il faut donc travailler en premier lieu sur l'attractivité, la simplification du statut d'assistant maternel et la professionnalisation de ce métier, qui a un rôle essentiel dans l'accompagnement des parents au quotidien, et en particulier les femmes en activité »,* a estimé Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM.

La FEPEM invite donc les pouvoirs publics à **faire du développement de l'accueil individuel une priorité de la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF pour 2018-2022**, et à soutenir le renouvellement des effectifs. Il est en effet urgent de :

- **Renforcer l'attractivité du métier et les nouvelles compétences qui permettront de répondre aux besoins de demain**, en s'appuyant notamment sur le dialogue paritaire territorial du secteur. La FEPEM contribuera activement en 2018 aux travaux planifiés par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) sur cette question.
- **Identifier finement les besoins en emplois d'assistants maternels et en compétences ainsi que les risques de pénuries sur les territoires**. Ceux-ci devront être traités avec le concours des structures départementales. Les enjeux de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sont au cœur des missions du Conseil national paritaire du dialogue social (CNPDS) des commissions paritaires territoriales (CPT).
- **Simplifier le parcours des parents employeurs d'assistants maternels** et notamment la mise en relation entre les parents et les professionnels. La FEPEM travaille activement sur cette question avec la CNAF, dans le cadre de sa convention, pour moderniser le site monenfant.fr d'ici l'automne 2018.

Pour retrouver l'intégralité du baromètre, cliquez ICI

### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 60 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien répondant ainsi à des besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

### **CONTACTS PRESSE**

Catherine Monin  
06 11 73 41 02  
[cmonin@fepem.fr](mailto:cmonin@fepem.fr)